

**PARLONS ARGENT** *et vie*



**Devrais-je constituer  
mon entreprise  
en société?**

Présenté  
par



**Q :** Je viens tout juste de démarrer une petite entreprise à temps partiel de vente en ligne d'articles d'artisanat. Je me demande s'il est sensé sur le plan financier de constituer mon entreprise en société ou s'il est préférable de rester propriétaire unique.

**R :** Félicitations pour votre nouvelle entreprise! Même si travailler pour son propre compte peut nécessiter des efforts importants, cela peut également vous procurer un sentiment d'accomplissement. Sans compter les possibilités de gagner de l'argent supplémentaire pour votre retraite, vos vacances ou un autre objectif important. Vous pourriez même envisager de réinvestir cet argent pour bâtir une entreprise encore plus grande!



**JEFF HALPERN**  
CONSEILLER  
EN SUCCESSION  
D'ENTREPRISE,  
GESTION DE  
PATRIMOINE TD

La constitution en société revient essentiellement à séparer l'entreprise de vous-même et à mettre sur pied une entité juridique indépendante. La constitution en société peut présenter certains avantages, notamment un taux d'imposition réduit, l'exonération cumulative des gains en capital et la possibilité de fractionner le revenu avec des membres de la famille. Toutefois, elle peut aussi présenter des inconvénients, par exemple des frais d'administration plus élevés, des exigences accrues en matière de tâches administratives et de tenue des dossiers ainsi que des règles complexes quant à l'utilisation des bénéfices de votre entreprise. Pour déterminer s'il est sensé de constituer votre entreprise en société sur le plan financier, vous devez tenir compte de quelques facteurs particuliers :



Au bout du compte, la décision de constituer ou non l'entreprise en société devrait reposer sur une conversation approfondie avec votre avocat, votre notaire ou votre comptable. Ceux-ci peuvent vous aider à déterminer si la constitution en société est une approche judicieuse pour votre entreprise.

La constitution en société n'est pas toujours avantageuse. En fait, si l'Agence du revenu du Canada détermine que votre travail s'apparente davantage à celui d'un employé qu'à celui d'un entrepreneur indépendant, elle pourrait vous refuser ces déductions et économies d'impôt. Il est donc utile de vous adresser à un professionnel de la finance avant de décider quoi faire.

**Jeff Halpern** compte plus de 30 ans d'expérience en tant que conseiller en fiscalité et en planification successorale au Canada et à l'échelle mondiale. Au cours des dernières années, il a contribué à la mise en place d'un service de conseils en planification de succession d'entreprise à Gestion de patrimoine TD. Lorsqu'il ne se consacre pas à aider les clients de la TD à faire croître et à gérer leur entreprise, il aime passer du temps avec sa femme, ses trois filles et son petit-fils. Jeff a récemment signé le numéro de *Parlons Argent* intitulé [Planification de la succession d'entreprise : Le gros bon sens](#).

Présenté  
par



Mentions juridiques : Les renseignements aux présentes ont été fournis par Gestion de patrimoine TD à des fins d'information seulement. Ils proviennent de sources jugées fiables. Les graphiques et les tableaux sont utilisés à des fins d'illustration et ne reflètent pas les valeurs ou les rendements futurs des placements. Ces renseignements n'ont pas pour but de fournir des conseils financiers, juridiques, fiscaux ou de placement. Les stratégies fiscales, de placement ou de négociation devraient être étudiées en fonction des objectifs et de la tolérance au risque de chacun.

Gestion de patrimoine TD représente les produits et services offerts par TD Waterhouse Canada Inc., Gestion privée TD Waterhouse Inc., Services bancaires privés, Gestion de patrimoine TD (offerts par La Banque Toronto-Dominion) et Services fiduciaires, Gestion de patrimoine TD (offerts par La Société Canada Trust).

Toutes les marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

<sup>MD</sup> Le logo TD et les autres marques de commerce sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion.